



AVIS AUX MEMBRES

N° 2005 - 073

Le 26 août 2005

RAJUSTEMENT DE CONTRAT FINAL FIDUCIE HOULLERE CANADIENNE FORDING (FDG) Fractionnement

L'INFORMATION SUIVANTE EST DESTINÉE À L'USAGE DES MEMBRES DE LA CORPORATION CANADIENNE DE COMPENSATION DE PRODUITS DÉRIVÉS (CDCC) ET DES PARTICIPANTS AGRÉÉS DE BOURSE DE MONTRÉAL INC. CE DOCUMENT EST UN SOMMAIRE OFFICIEUX DES CONDITIONS DU FRACTIONNEMENT. CDCC ET BOURSE DE MONTRÉAL INC. N'ASSUMENT AUCUNE RESPONSABILITÉ QUANT À L'EXACTITUDE DE CE SOMMAIRE.

Bourse de Montréal Inc. et CDCC désirent vous informer que la fiducie houillère canadienne Fording (Fording) a annoncé le 24 août 2005, un fractionnement d'unités sur la base de trois pour une. Chaque détenteur d'unités à la date d'enregistrement recevra 2 unités additionnelles pour chaque unité détenue à cette date.

Fractionnement d'actions – détails du rajustement:

- **DATE EX-DISTRIBUTION :** 31 août 2005
- **DATE D'ENREGISTREMENT :** 2 septembre 2005
- **DATE DE DISTRIBUTION :** Le ou vers le 12 septembre 2005

Détails du rajustement:

Conformément aux modalités de rajustements énoncées à l'article A-902 des règles de CDCC, toutes les options sur Fording seront rajustées comme suit:

- **DATE D'ENTRÉE EN VIGUEUR :** 31 août 2005
- **SYMBOLES DES OPTIONS :** FDG
- **NOMBRE DE CONTRATS :** Triplé
- **NOUVEAU LIVRABLE PAR CONTRAT :** 100 unités Fording
- **PRIX DE LEVÉE :** Un rajustement sera effectué pour toutes les séries existantes
- **MULTIPLICATEUR :** 100
- **LIMITES DE POSITIONS ET DE LEVÉE :** À compter du 31 août 2005, les limites de positions et de levées passeront de 31 500 à 75 000 contrats.
- **CUSIP :** 345425102



La CDCC n'effectuera pas de rajustement sur les récépissés d'entiercement en dépôt. Les membres qui souhaitent maintenir la réduction de marge pour toutes leurs positions devront effectuer des dépôts de récépissés d'entiercement additionnels.

Bourse de Montréal Inc. - détails du rajustement:

Il est important de noter qu'à la date d'entrée en vigueur mentionnée ci-dessus, les ordres ouverts pour cette classe d'options **ne seront pas modifiés automatiquement** pour refléter le fractionnement et devront donc **être réenregistrés** dans le Système Automatisé de Montréal (SAM) par les participants agréés.

À l'ouverture des marchés, le jour d'entrée en vigueur, Bourse de Montréal Inc. rajustera les prix de levée pour les séries Fording (FDG) comme suit:

Fiducie houillère canadienne Fording			
Symbole	Prix de levée actuels	Nouveaux prix de levée en vigueur mercredi le 31 août 2005	Code des prix de levée
FDG	95,00 \$	31,625 \$	V
FDG	100,00 \$	33,375 \$	R
FDG	110,00 \$	36,625 \$	A
FDG	120,00 \$	40,00 \$	I
FDG	130,00 \$	43,375 \$	K
FDG	140,00 \$	46,625 \$	N
FDG	150,00 \$	50,00 \$	P
FDG	160,00 \$	53,375 \$	G

Les prix de levée peuvent varier selon les prix de fermeture de l'action sous-jacente le jour d'entrée en vigueur.

VEUILLEZ VOUS ASSURER QUE TOUS LES CLIENTS QUI SONT SOIT EN POSITION ACHETEUR, SOIT EN POSITION VENDEUR DANS CETTE CLASSE D'OPTIONS SONT INFORMÉS DU PRÉSENT AVIS.

Pour de plus amples informations, veuillez communiquer avec Richard Bourbonnière, vice-président, Opérations de marché, Bourse de Montréal Inc. au (514) 871-3548 ou le département des opérations de CDCC.

Michel Favreau
Premier vice-président et chef de la compensation